

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du samedi 29 mars 2014 – 17h30 – salle du conseil**



- Convocation en date du 25 mars 2014
- Absents excusés : Néant
- Secrétaire de séance : Valérie MORLET



Monsieur MEZARD accueille l'ensemble des conseillers élus le dimanche 23 mars 2014. Il annonce la démission de M. Bernard VICENTE.  
Mme LEGRAS Monique, doyenne d'âge assure la présidence de l'assemblée afin de procéder à l'élection.

**ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Xavier RELAVE présente sa candidature en précisant qu'il s'est mis à disposition de ses obligations professionnelles du fait de la charge de travail que représente la fonction de maire. L'élection s'est effectuée à bulletin secret.  
Vote : 14 voix pour M. RELAVE Xavier – M. RELAVE Xavier est élu à l'unanimité par l'assemblée.

**DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le nombre d'adjoints au maire est déterminé par le conseil municipal. Celui-ci en détermine librement le nombre sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser sans arrondi à l'entier supérieur – article 2122-2 du code général des collectivités territoriales.

les règles du code général des collectivités territoriales ouvrent droit à 4 adjoints pour la commune de Noyers. Monsieur le Maire propose l'élection de trois adjoints.

**ELECTION DES ADJOINTS**

Après avoir sollicité l'assemblée sur la volonté successive de chacun d'occuper un poste d'adjoint, il est procédé à l'élection de ceux-ci dans l'ordre. L'élection s'est effectuée à bulletin secret

➤ **1<sup>er</sup> adjoint**

Madame Valérie MORLET a présenté sa candidature. Mme Valérie MORLET a été élue à l'unanimité

➤ **2<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur Marc PELLETIER a présenté sa candidature. M. Marc PELLETIER a été élu à l'unanimité

➤ **3<sup>ème</sup> adjoint**

Madame Monique LEGRAS a présenté sa candidature. Mme Monique LEGRAS a été élue à l'unanimité

**ELECTION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I) ET AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si cette dernière souhaite l'élection des délégués uninominaux au scrutin secret ou à main levée. L'assemblée se prononce pour un vote à main levée.

Monsieur le Maire précise que la durée des mandats des délégués au sein des EPCI et des syndicats est la même que celui des conseillers municipaux.

➤ **Délégués à la communauté de communes**

Il est précisé qu'il n'y a que 2 délégués titulaires et pas de suppléants pour cet EPCI

- M. RELAVE Xavier présente sa candidature – vote : 14 voix
- Mme MORLET Valérie présente sa candidature – vote : 14 voix

➤ **Syndicat mixte de la vallée du loing (SIVLO)**

Le délégué sera élu lors du prochain conseil de la communauté de communes

➤ **Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Lorris et Oussoy en Gâtinais**

Titulaires :	M. Laurent HURISSE	élu à l'unanimité	: 14 voix
	M. Marc PELLETIER	élu à l'unanimité	: 14 voix
Suppléants	Mme Valérie MORLET	élue à l'unanimité	: 14 voix
	Mme Isabelle VINET	élue à l'unanimité	: 14 voix

➤ **Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères**

Le conseil va proposer au conseil de la communauté de communes un titulaire, M. Marc PELLETIER, et un suppléant, M. Xavier RELAVE

➤ **Syndicat mixte du Pays Gâtinais**

Titulaire	M. Xavier RELAVE	élu à l'unanimité	: 14 voix
Suppléant	M. Amaury DAVID	élu à l'unanimité	: 14 voix

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Il est procédé à l'élection de la commission permanente d'appel d'offres qui répond aux modalités pratiques de l'article 22 du code des marchés publics

- Titulaires M. Laurent HURISSE élu à l'unanimité : 14 voix  
Mme Isabelle VINET élue à l'unanimité : 14 voix  
Mme Alexandra MARINS élue à l'unanimité : 14 voix
- Suppléants Mme Valérie MORLET élue à l'unanimité : 14 voix  
M. Cédric COUDRE élu à l'unanimité : 14 voix  
Mme Magna FERREIRA élue à l'unanimité : 14 voix

Le maire, président de cette commission, ne fait pas partie des membres.

**FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

➤ **C.C.A.S : centre communal d'action sociale**

Concernant cette commission, il y aura lieu dans le mois qui suit de nommer 5 membres supplémentaires parmi les personnes non membres du conseil répondant aux critères suivants : Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

- Un représentant des personnes retraitées ou âgées
  - Un représentant des associations familiales
  - Un représentant des personnes handicapées
  - Un représentant communal de la MSA
- une liste des personnes volontaires dans ces 5 représentations sera présentée au conseil municipal
  - les membres en seront élus et leur nomination fera l'objet d'un arrêté du maire

Les délégués représentant le conseil municipal qui siègeront au conseil d'administration du CCAS ont été élus :

- Mme MORLET Valérie
- Mme LEGRAS Monique
- Mme VINET Isabelle
- Mme FOREST Séverine
- Mme COUTELLIER Paula

➤ **Autres commissions**

Le conseil a décidé la constitution des commissions suivantes et en a déterminé la composition suivante :

- **Commission environnement** (chemin, voirie, tourisme)  
Laurent HURISSE – Amaury DAVID – Cédric COUDRE – Marc PELLETIER -  
Eric BARNAULT – Alexandra MARTINS
  - **Commission finances**  
Valérie MORLET – Séverine FOREST – Eric BARNAULT – Magna FERREIRA –  
Marc PELLETIER – Marie-Annick MARCEAUX
  - **Commission urbanisme**  
Laurent HURISSE – Amaury DAVID – Marc PELLETIER – Cédric COUDRE –  
Marie-Annick MARCEAUX – Eric BARNAULT
  - **Commission information-culture**  
Monique LEGRAS – Marc PELLETIER – Paula COUTELLIER – Alexandra  
MARTINS – Séverine FOREST – Marie-Annick MARCEAUX
- **Commission écoles et jeunesse**  
Noyers n'a plus d'école depuis 1971. Les enfants de la commune sont scolarisés au sein du groupe scolaire, maternelle et primaire, Marc O'Neil de Lorris. A ce titre, Lorris est considérée comme commune d'accueil. Il n'existe pas de SIRIS.  
Noyers participe au financement des coûts scolaires engendrés, au prorata du nombre d'enfants présents à Lorris et au remboursement des intérêts d'emprunt en dépenses de fonctionnement.  
Cette commission sera composée de 5 élus de Noyers : le maire, un adjoint et 3 conseillers  
RELAVE Xavier – MORLET Valérie – FERREIRA Magna – HURISSE Laurent –  
MARTINS Alexandra

### **ELECTION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN D'ASSOCIATION OU DE REPRESENTATIVITES DEPARTEMENTALES**

- un délégué titulaire, Madame MORLET Valérie et un délégué suppléant, Madame VINET Isabelle siègeront au sein de l'ADAPA
- Monsieur Cédric COUDRE est le délégué défense représentant la commune auprès du délégué militaire départemental

### **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur RELAVE a donné lecture des délégations au maire et des responsabilités que le conseil pouvait lui attribuer. Toutes les délégations lui ont été accordées à l'unanimité – 14 voix

Monsieur le Maire fixera ultérieurement les délégations à chacun des adjoints dans leur domaine de compétence respectif.

La délégation consentie aux adjoints ouvre le droit aux indemnités de fonction.

Le maire s'est engagé à rendre compte des décisions prises en application des délégations accordées lors des réunions du conseil municipal.

### **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

Le conseil vote, à l'unanimité, l'attribution d'indemnités de fonction du maire au taux maximal conformément à l'article L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales

### **INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS**

Le conseil vote, à l'unanimité, l'attribution des indemnités relatives aux fonctions des adjoints, conformément au taux fixé par l'article L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire a donné la parole à l'assistance présente.